



Produits Microbiens

Lutte biologique

contre le chancre du châtaignier

➤ Le principe de lutte



*Endothia parasitica** est un champignon microscopique responsable de la maladie du chancre du châtaignier.

Les races virulentes de ce champignon pathogène provoquent, sur le tronc et les branches, des chancres à évolution rapide entraînant un dessèchement, puis la mort de l'arbre.

Sous la forme virulente, le champignon est capable de pénétrer profondément dans toute l'épaisseur de l'écorce, malgré les réactions de défenses de l'arbre.

© Inra, Xavier Capdevielle

* Le champignon est toujours connu dans le milieu de la châtaigne sous le nom d'*Endothia* mais il a en fait récemment changé de nom et les spécialistes l'appellent maintenant *Cryphonectria*

On peut cependant parfois observer des chancres en voie de guérison spontanée. Ils sont dus à des races spéciales qui ont perdu leur virulence. Cette forme du champignon pénètre l'écorce, mais est très rapidement arrêtée dans sa progression par les défenses naturelles de l'arbre. On qualifie ces **rac**es d'**hypovirulentes**.

Le caractère d'hypovirulence est "contagieux" dans la mesure où, lorsqu'une race hypovirulente rencontre une race virulente, elle lui communique ses propriétés d'hypovirulence. Elle la transforme donc à son image et rend possible une guérison, car, une fois la rencontre réalisée, les défenses naturelles de l'arbre sont capables de stopper l'infection. Après un temps plus ou moins long, le chancre cicatrise complètement.

Bien plus, la forme hypovirulente est ensuite capable de se disséminer aux chancres voisins de celui qui a été traité.

Mais, tous les chancres existants ne sont pas provoqués par une seule et même souche d'*Endothia* > Il existe des spécificités régionales.

Pour que la guérison réussisse, il faut que la souche hypovirulente soit compatible avec la souche virulente qui provoque le chancre et qu'elle soit capable de la modifier.

Le laboratoire de pathologie de l'INRA de Villenave d'Omon près de Bordeaux a mis en évidence ce phénomène et a mis au point des mélanges de souches hypovirulentes pour un certain nombre de régions françaises où le chancre sévit. Un mélange adapté à une région n'est pas forcément efficace dans une région voisine.



> Le traitement curatif

> Le traitement se présente sous forme d'une pâte en tube de 120 ml ou 240 ml.

> L'application doit se faire pendant la période de végétation au moment du développement maximum de la maladie en mai — juin (avril dans certaines régions).

Le produit est à utiliser exclusivement dans les départements indiqués sur l'étiquette. Biotisa commercialise le produit en France uniquement.

> L'introduction des souches hypovirulentes dans la châtaigneraie est faite sur des lésions en évolution, sur des chancres au milieu du foyer d'infection, de façon à favoriser la dispersion ultérieure des souches introduites.

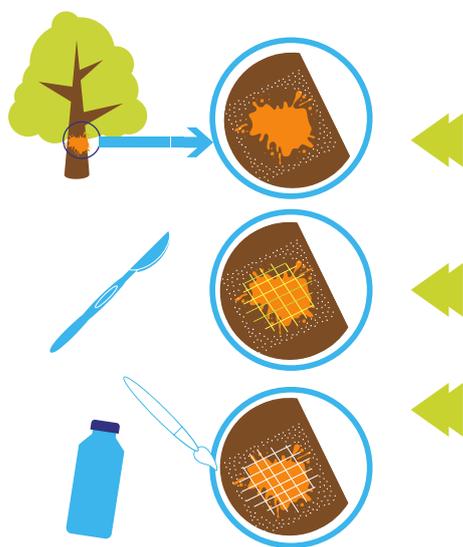
Actuellement, il est conseillé de traiter les premières années environ 10 à 15 % des chancres présents sur la parcelle. Il faut aussi traiter tous les plants précieux : jeunes greffés, jeunes plants, bonnes variétés, etc.



Les premiers résultats sont observables l'année suivante ; ils se caractérisent par l'apparition de bourrelets de cicatrisation et l'arrêt de l'extension en profondeur du chancre. Dans les années qui suivent la première application, il convient de traiter les nouveaux chancres, la dissémination ne se faisant qu'au voisinage des lieux d'application du traitement.

> Protocole

Le traitement consiste à inoculer les souches hypovirulentes sur le pourtour des chancres situés sur le tronc ou sur les branches à écorce lisse. Pour pratiquer cette inoculation, il faut :



Délimiter la partie malade en enlevant avec un couteau l'écorce sur tout le pourtour de la lésion pour faire apparaître la limite tissus sains/tissus malades.

Scarifier avec une lame le pourtour de la zone malade ainsi que la partie malade avec des entailles sur toute la profondeur de l'écorce.

Déposer au pinceau un peu de produit

Attention ! Le produit n'est pas stable, vous ne pouvez pas le garder d'une année sur l'autre. C'est un produit vivant.

Tous les mélanges répondent aux critères pour pouvoir être utilisés en Agriculture Biologique.

Comment se procurer la pâte ?

Rapprochez-vous de votre coopérative d'approvisionnement ou de votre chambre d'agriculture
Vous pouvez aussi contacter Biotisa par email : info@biotisa.com (réponse sous 1 semaine)

